

L'ajournement

Monsieur le Président, j'ai beaucoup de choses à dire, mais je sais que vous allez m'interrompre, alors je recommande au gouvernement de passer à l'action et ce aussitôt que possible.

• (1805)

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour parler d'un sujet qui m'intéresse, où il y a beaucoup d'intérêt, tel que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui en a manifesté depuis plusieurs mois, puisque nous avons eu le plaisir de siéger ensemble au même comité, mais je vois qu'il vient de s'apercevoir qu'il y a des langues officielles au Canada, puisqu'il a été ici beaucoup beaucoup avant nous. Ils ont siégé longtemps à ce sujet, et là juste parce qu'on a travaillé un an et demi ensemble, on a discuté du problème, voici qu'ils se sont aperçus que nous, les conservateurs, nous sommes des dinosaures. Peut-être qu'eux se promenaient en soucoupe volante. On ne les voyait même pas. Mais que voulez-vous, ce sont des choses qui sont toujours plus faciles quand on est dans l'opposition probablement, mais pendant qu'on avait du travail à faire on a peut-être oublié des choses.

L'intérêt que le député d'Ottawa—Vanier a manifesté à l'égard des deux langues officielles du Canada est partagé par un grand nombre de Canadiens. Chose certaine, la question des langues officielles compte au nombre des priorités du gouvernement, comme en témoigne le discours du Trône, du début du mois. Dans cette déclaration d'intention, le gouvernement a en effet promis de déposer au cours de la présente session un projet de loi destiné notamment à assurer la conformité de la loi sur les langues officielles avec la Charte canadienne des droits et libertés. Cet engagement, monsieur le Président, constitue vraiment un élément majeur de l'objectif de réconciliation nationale de notre gouvernement.

Monsieur le Président, ce gouvernement voit dans l'égalité de nos deux langues officielles un aspect fondamental de notre identité nationale. Lorsque nous sommes entrés en fonction, nous avons pris l'engagement de veiller à ce que l'égalité des deux langues officielles soit respectée dans les faits tout autant qu'en droit. Cet engagement est important et nous le prenons très au sérieux. Il ne fait aucun doute que la dualité linguistique du Canada est de mieux en mieux reconnue. Nous nous en rendons compte au Nouveau-Brunswick qui a opté pour le bilinguisme officiel. Nous nous en rendons compte en Ontario, où de grands progrès ont été accomplis pour ce qui est d'offrir des services en français et où le gouvernement provincial se propose d'aller encore plus loin dans cette direction. Nous constatons aussi des signes encourageants de coopération linguistique au Québec. Pour ce qui est de l'Ouest, l'immersion en français pour les élèves anglophones s'accroît de 15 p. 100 par année.

Tout cela est des plus encourageant en termes de réconciliation nationale. Cependant, il reste des défis à relever. Nous devons renforcer les groupes linguistiques minoritaires qui font face au spectre de l'assimilation. Nous devons aussi renforcer la Loi sur les langues officielles, qui existe, monsieur le Président, depuis 17 ans. Nous devons enfin trouver de nouveaux

modes de collaboration entre les divers secteurs de notre société pour promouvoir les deux langues officielles.

Monsieur le Président, comme le secrétaire d'État (M. Crombie) l'a déjà indiqué en réponse à une question du député d'Ottawa—Vanier, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) compte proposer au début de la présente session d'importantes modifications à la Loi sur les langues officielles et à son application dans le cas des institutions fédérales.

J'ai de bonnes raisons de croire que le député, la Chambre et le pays tout entier seront très satisfaits de la portée de ce renouvellement de notre engagement à l'égard des langues officielles du Canada.

• (1810)

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME—LE CONSEIL CANADIEN DU MULTICULTURALISME—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT. B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre d'État chargé du Multiculturalisme, lors de la période des questions, le 16 octobre dernier. Celle-ci concernait la fuite du rapport confidentiel d'un certain Peter McCreath, vice-président du Conseil canadien du multiculturalisme. Dans ce rapport, on admettait tout de go que le Conseil devait tout bonnement servir d'instrument au parti conservateur du Canada.

Ce jour-là, j'ai demandé au ministre ce qu'il pensait du rapport et s'il allait adopter la seule solution honorable, c'est-à-dire inviter le vice-président à démissionner du Conseil en attendant la tenue d'une enquête en bonne et due forme. Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas eu l'occasion de lire ce rapport. Fort bien. J'ai accepté sa réponse.

Cet après-midi, je suis revenu à la charge. Il a ce rapport en mains depuis maintenant une semaine. J'en ai remis pour lui un exemplaire à son secrétaire parlementaire. Or, il a refusé aujourd'hui de parler du document. Il n'a pas voulu dissocier le gouvernement de cette affaire et rejeter complètement le contenu du document. Il a préféré répondre qu'il s'entreferait avec les membres du Conseil et que cette occasion me serait aussi donnée, et aux autres membres du comité permanent. Cette réponse est tout à fait insatisfaisante.

Le conseil a été mis dans l'embarras à cause des déclarations de son propre vice-président. Aucun Canadien ne peut prendre le conseil au sérieux. Si le gouvernement juge qu'il faut rétablir la réputation, l'intégrité et la crédibilité du conseil et s'il veut que celui-ci joue un rôle le moins possible pour promouvoir la cause des communautés ethno-culturelles du Canada, il doit agir. Il doit dire au vice-président que ce qu'il prétend le document est tout à fait faux et que le gouvernement n'est pas d'accord du tout. Il doit dire au vice-président que, si c'est ce qu'il préconise, il sera relevé de ses fonctions. C'est bien le moins que le ministre puisse faire aux yeux des Canadiens. De plus, le mandat et le fonctionnement du Conseil devraient être soumis à un examen pour que l'organisme lui-même et ses membres, qui ont été attaqués dans le rapport McCreath, puissent être lavés de tout soupçon et pour que soient rétablies leur crédibilité et la confiance qu'ils inspirent.